

**CONGRES INTERNATIONAL POUR  
L'UNIFICATION DU CALENDRIER  
HEGIRIEN ET DU DEBUT DES MOIS  
LUNAIRES**

**28-30 Mai 2016  
İSTANBUL**

**OBSERVATION SUR LA VISION DE LA  
NOUVELLE LUNE PAR LES METHODES  
DES CALCULS  
SCIENTIFIQUES ET TRADITIONNELLES**



**CALENDRIER TURKIYE  
DIRECTORAT DE DÉTERMINATION DES HORAIREs**

**Téléphone: +90 212 454 2388  
Web: [www.turktakvim.com](http://www.turktakvim.com) E-mail: [info@turktakvim.com](mailto:info@turktakvim.com)**

# FRANÇAIS

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LES MOIS DE RAMADAN, DE HAJJ ET DE L'AÏD AL-ADHA SONT DETERMINÉS PAR LES « NASS » (bases scripturaires explicites)</b>	<b>3</b>
	a. Des ayats al-karîma et hadiths-sharif sur l'observation et la visibilité du premier croissant de Lune	<b>3-4</b>
	b. En ce qui concerne les "nass", il n'est pas permis d'y faire de l'ijtihad.	<b>4</b>
	c. Il est évident qu'on ne pourrait pas déterminer en avance la phase ou le temps du premier croissant de Lune par le calcul ou les pronostics, mais on pourrait le déterminer seulement par l'observation.	<b>4-6</b>
	d. Quelques informations indispensables des savants et des spécialistes islamiques en astronomie sur l'observation de la Lune.	<b>6-9</b>
<b>3</b>	<b>UNE NOTICE SUR LE CROISSANT LUNAIRE PAR USNO (US NAVAL OBSERVATORY) SUR SON SITE WEB</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>CALENDRIER HEBRAÏQUE</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>OBSERVATION DU PREMIER CROISSANT DE LUNE SUR LE MOIS DE RAJAB-1437</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>

## OBSERVATION SUR LA VISION DE LA NOUVELLE LUNE PAR LES METHODES DES CALCULS ASTRONOMIQUES ET TRADITIONNELLES

### 1. OBJECTIF

Le but de notre présentation consiste à contribuer, à la lumière des préceptes de notre religion et de la science astronomique, à la détermination exacte du début des mois lunaires hégiriens.

### 2. LES MOIS DE RAMADAN, DE HAJJ ET DE L'AÏD AL-ADHA SONT DETERMINÉS PAR LES « NASS » (bases scripturaires explicites)

Il est clairement rapporté que le premier jour des mois hégiriens lunaires, spécialement celui des mois de Ramadan et du Dhul-hijja, devrait être déterminé par l'observation du premier croissant de Lune.

#### a. Des ayats al-karîma et hadiths-sharif sur l'observation et la visibilité du croissant de Lune:

- **"Ils t'interrogent au sujet des nouvelles lunes. Dis : « Ce sont des jalons du temps à l'usage des hommes qui leur permettent de fixer les époques du Pèlerinage »".** (Sourat al-Baqara, verset 189<sup>e</sup>.) Cheikh al-Islam Mustafa sabri Effendi avait cité ce 189<sup>e</sup> verset de la sourate al-Baqara du Qur'ân al-karîm comme preuve de ce sujet.

- Le hadith-sharîf cité dans l'ouvrage intitulé **"Maraq al-falah"** dit : **"Jeûnez à la vision du croissant de lune! Et rompez le jeûne si vous voyez la nouvelle lune (du mois suivant)"**

- **"Ne jeûnez que si vous voyez le nouveau croissant et ne rompez le jeûne que si vous le voyez. En cas de nuages, alors complétez le nombre de jours du mois à trente jours"** (Hadith sharîf rapporté par Bukhari, Muslim, Nasâî, Dârimî, Muvattâ d'al-Îmâm al-Mâlik, Musnad d'al-Ahmad Ibn Hanbal).

- **"Commencez à jeûner à la vision du croissant de lune et rompez le jeûne à sa vision suivante et fêtez l'Aïd al-Fitr . Si vous êtes empêchés par des nuages alors complétez le nombre de jours de Cha'ban à 30 jours"** (Hadith sharîf rapporté par Bukhari, Muslim, Tirmidhî, Nasâî, Dârimî, Musnad d'al- Ahmad Ibn Hanbal)

- **Ibn Abidîn** cite comme le suivant à la page deux cent quatre-vingt-neuvième, volume I, de son ouvrage concernant le sujet de l'orientation de la direction de la Qibla: « Les savants avaient écrit qu'on ne devrait pas miser sur les calendriers pour découvrir le premier jour du mois de Ramadan, parce que le jeûne de Ramadan devenait fard (obligation) à la suite de la vision de la nouvelle lune dans le ciel. Notre Prophète "sallallahu alaihi wasallam" a dit : **«Jeûnez à la vision du nouveau croissant de lune** ». Cependant, il ne faut pas oublier que la **conjonction**, autrement dit la naissance du nouveau croissant de lune est un phénomène différent par rapport à l'apparition ou la **visibilité** de la nouvelle lune. La naissance de la nouvelle lune est déterminée par le calcul astronomique, pas par la **vision**. Et le calcul scientifique y est toujours correct ; en effet, la conjonction se réalise à la nuit indiquée par le **calcul astronomique**. Mais, elle ne pourrait

pas être visible pendant la nuit où elle est née, par contre elle pourrait être visible une nuit après. C'est la raison pour laquelle, il faut commencer jeûner à la nuit où le nouveau croissant de lune est vu, non à la nuit où la conjonction ou la naissance de la nouvelle lune a eu lieu. Et tel est le commandement de l'Islâm en ce qui concerne le jeûne de Ramadan ».

**b. En ce qui concerne les bases scripturaires explicites de la religion (Nass), il n'est pas permis d'y faire de l'ijtihad**

Comme il est déterminé par le code civil ottoman intitulé "Majalla", article 14, il n'est pas permis d'y faire de l'ijtihad (effort d'interprétation d'un savant éminent sur l'exécution d'une prière) en ce qui concerne les bases scripturaires explicites de la religion (Nass). En conséquence, faire de l'ijtihad sur l'accomplissement du jeûne de Ramadan n'est pas permis.

En outre, il est écrit dans les livres intitulés "**Tabyin al-haqa'iq**", sharḥ (annotation) du "**Kanz al-daqa'iq**", écrit par Uthman Ibn Ali al-Zayla'i, et "**I'ânât at-tâlibîn**" écrit par Abu Bakr Shata qu'il existait de l'unanimité des savants (ijmâ) que le mois de Ramadan devrait être déterminé par la vision du croissant de lune ou par compléter le nombre de jours de mois de Cha'ban à trente jours.

**c. Il est évident que le temps de la vision du croissant de lune (royat-e-hilâl) ne pourrait pas être déterminé par les calculs astronomiques ni par les preuves traditionnelles**

Les savants et spécialistes en astronomie islamiques, les organisations et experts contemporains en astronomie rapportent clairement que la détermination de la vision du croissant de lune (royat-e-hilâl) n'était pas possible par le calcul, mais elle serait possible seulement par l'observation.

- Comme il est cité ci-dessus, selon les bases scripturaires explicites (**Nass**), le mois de Ramadan commence sur la vision du nouveau croissant de lune. Il est rapporté dans les ouvrages - comme **Ibn Âbidîn**, chapitre la direction de qibla, "**Ashi'at al-lama'ât**" écrit par Abd al-Haqq ad-Dahlawî et l'ouvrage "**Nimat al-Islâm**"- qu'il n'était pas permis de commencer à jeûner selon les calculs, les calendriers préparés avant la vision de la nouvelle lune.

- **Ibn Âbidîn** écrit encore : «Les calculs astronomiques ne sont pas considérés comme bases de la détermination du mois de Ramadan pour commencer à jeûner. Car, le premier jour du Ramadan commence par la vision de la nouvelle lune dans le ciel. Le hadith sharif commande : "**Si vous voyez le croissant de lune du mois de Ramadan** (la 29e nuit de Cha'ban) **alors jeûnez le lendemain**". Cependant, il ne faut pas oublier que la naissance du nouveau croissant de lune ou la conjonction est un phénomène différent par rapport à l'apparition ou la visibilité de la nouvelle lune. La naissance de la nouvelle lune est déterminée par le calcul astronomique, la computation mais pas par la vision. Et le calcul scientifique y est toujours correct ; en effet, la conjonction se réalise à la nuit indiquée par la computation, le calcul astronomique. Mais, elle ne pourrait pas être visible pendant la nuit où elle est née, par contre elle pourrait être visible une nuit après. C'est la raison pour laquelle, il faut commencer jeûner à la nuit où le nouveau croissant de lune est vu, non à la nuit où la conjonction ou la naissance de la nouvelle lune est produite ». **Comme les calendriers indiquent la phase, le temps de la conjonction du premier croissant de lune, pas celui de sa vision, ils ne peuvent pas déterminer le commencement du Ramadan.**

- Il est aussi écrit dans l'ouvrage intitulé "**Fatawa al-Hindiyya**" qu'il n'était pas valable de déterminer le Ramadan et la fête de Ramadan (Aïd al-Fitr) selon la computation, le calendrier. Quand le nouveau croissant de lune est vu dans une ville à la nuit trentième du mois de Cha'ban, il faudrait alors commencer à jeuner dans tous les côtés du monde. Le croissant de lune vu pendant la journée appartient à celui de la nuit suivant.

- C'est un devoir communautaire (wâjib kifâya) d'observer la nouvelle lune dès le coucher du soleil de la nuit trentième du mois de Cha'ban et de l'informer le "qâdî" (autorité religieuse). Taqiyaddîn Muhammad ibn Daqîq rapporte qu'il n'est pas possible de voir le premier croissant de lune avant un ou deux jours après la **conjonction**.

- Il est écrit dans l'ouvrage intitulé "**Al-Majmua az-Zuhdiyya**" qu'une personne qui voit le nouveau croissant de lune du mois de Shawwal ne pourrait pas rompre son jeûne, car s'il existe un ciel nuageux, il faudrait que deux hommes ou un homme avec deux femmes devraient confirmer qu'ils avaient témoigné la vision de la nouvelle lune et qu'il fallait plusieurs personnes qui avaient témoigné la vision des croissants de lune du mois de Ramadan et de Shawwal si le ciel était clair.

- Il est écrit dans le livre intitulé "Fatawa **Qadî-Khan**" que «si la lune se couche après Icha c'est le croissant de lune de la deuxième nuit du nouveau mois et si elle se couche avant Icha, c'est celui de la première nuit».

- Hamdi Effendi de Elmali (1878-1942) avait écrit comme le suivant dans son article publié dans le 22<sup>e</sup> volume de la revue intitulée "**Sebilurreşad**" : «Comme la loi musulmane requiert non les calculs astronomiques mais l'observation du premier croissant de lune pour déterminer le commencement du jeûne de Ramadan, elle n'a pas tenu en compte des calculs astronomiques à ce sujet»

- Dans le même article, il avait écrit aussi: « Il est rapporté que le fait de relation de dépendance du commencement du jeûne à l'observation du croissant de lune et la causalité de cette observation pour la détermination du commencement du jeûne était loin de doute. Et l'observation de la lune voudrait dire la vision du premier croissant de lune.

Et le Hadith sharîf "**Ne jeûnez que si vous voyez le nouveau croissant et ne rompez le jeûne que si vous le voyez. En cas de nuages, alors complétez le nombre de jours du mois à trente jours**" explique bien la signification de l'observation mentionnée dans le Qur'ân al-karîm et indique que la principale condition du jeûne de Ramadan est la vision ».

- Fatin Gokmen Effendi, directeur de l'Observatoire de Kandilli à İstanbul et l'un des professeurs en astronomie de l'Université d'İstanbul (1877-1955) a écrit comme le suivant dans son article du 22<sup>e</sup> volume de la revue "**Sebilürreşâd**" que «La totalité des savants spécialistes islamiques avait cité que la détermination de commencement du mois de Ramadan et celle de la fête Aïd al-Fitr dépendait de la vision du nouveau croissant de lune dans le ciel ou qu'il fallait compléter le mois précédent Cha'ban à trente jours si la vision de la nouvelle lune n'était pas possible. La preuve à ce sujet était le Hadith sharîf "**Jeûnez à la vision du croissant de lune! Et rompez le jeûne si vous voyez la nouvelle lune (du mois suivant). En cas de nuages ou d'obstacles pareils, faites une estimation pour le croissant de Lune**". La majorité des savants avait interprété ce mot "estimation" (taqdîr) comme compléter le mois à trente jours. Et la raison qui les motive, les pousse à cette exégèse c'était l'emploi des énoncés "**Jeûnez trente jours**", "**Complétez le mois de Cha'ban à trente jours**" et "**Complétez le mois à trente jours**".

Bien que je n'avance pas, en raison des explications ci-dessus, les déterminations de la science astronomique sur la vision lunaire comme la seule preuve pour une détermination canonique, je l'envisage plus légal de ne pas considérer le témoignage de deux témoins contredisant la détermination de la science astronomique comme une condition suffisante. En d'autres termes, le témoignage de deux témoins qui rapportaient qu'ils avaient vu la nouvelle lune avant le calcul de la détermination de la conjonction lunaire est nul, il n'est jamais pris en compte, car il n'est pas possible que la vision lunaire se réalise avant la computation.

En conséquence, Imam al-Subki "rahima-hullahu ta'âlâ", l'un des savants Chafîite, dit : «Si quelqu'un disait qu'il avait vue la nouvelle lune à la trentième nuit du mois de Cha'bân, mais si le calcul astronomique indiquait que la nouvelle lune naîtrait une nuit après, le calcul est valable ici. Car, la détermination faite par le calcul scientifique est définitive. Il n'est pas possible qu'elle soit visible avant sa naissance ». [Le début du Ramadan par la vision du premier croissant de lune peut être produit un jour après celui de calcul, mais il ne se produit jamais une nuit avant].

• Il est écrit comme le suivant dans le rapport du 17 juin 1963 et n° 557 signé par Prof. Hamit Dilgan de la Chaire de Mathématiques Supérieures de la Faculté d'Architecture de l'Université technique d'Istanbul en réponse à la demande écrite datée de 30.04 1963 et numérotée 12712 de la Direction des affaires religieuses sur la détermination des débuts des mois lunaires hégiriens:

"A la fin des calculs, il est possible que le croissant de la nouvelle lune ne soit pas visible même si toutes les conditions d'observation favorables citées ci-dessous soient réalisées.

.....

En somme, il faut différencier la possibilité de la visibilité du croissant de lune de la particularité de son état visible.

**Il en est compris par ce rapport que la détermination précise des premiers jours des mois lunaires hégiriens est possible seulement par l'observation, la vision de la nouvelle lune. Et la computation à ce sujet est conjecturale ; elle n'est pas définitive.**

Par conséquent, la Direction des Affaires religieuses aussi a publié cette déclaration dans site web cité ci-dessous : « **Pour la détermination d'un mois lunaire, la vision du nouveau croissant de lune est une condition en vertu du Hadith de notre Prophète** "sallallahu alaihi wassallam"»

<http://www2.diyenet.gov.tr/DinHizmetleriGenelMudurlugu/Sayfalar/Tanim.aspx> (25.05.2016 21:00)

#### **d. Quelques informations indispensables des savants et des spécialistes islamiques en astronomie sur l'observation de la Lune.**

Dans les endroits où le début du mois de Ramadan et des jours de l'Aïd (fête) n'ont pas pu être déterminés légalement par le témoignage des témoins, le premier jour du mois de Dhul-hijja et, partant, son dixième jour, autrement dit le premier jour de l'Aïd al-Adha, sont déterminés. Le premier jour de l'Aïd est celui déterminé par ce calcul. Sinon, c'est un jour après. Il ne peut pas être le jour précédent. Car, la nouvelle Lune ne peut pas être visible dans le ciel avant sa naissance.

Comme le soleil et les étoiles se déplacent de l'Est à l'Ouest pendant leurs mouvements quotidiens, la Lune aussi se déplace de l'Est à l'Ouest avec eux, mais elle se déplace aussi autour de la Terre dans une direction de l'Ouest vers l'Est selon une orbite dont le plan est très proche de celui de l'écliptique du Soleil. Son mouvement autour de la Terre a une

vitesse dix fois plus grande que celui du mouvement annuel du soleil qui se déplace de l'Est vers l'ouest. La Lune décrit son orbite en 27 jours 8 heures. Elle termine son parcours journalier 50 minutes 30 secondes après les étoiles. C'est pour cela qu'elle se lève chaque jour 50 minutes 30 secondes plus tard. Et le soleil termine son mouvement quotidien 4 minutes après (les étoiles). Par conséquent, la lune atteint le méridien plus tard que le soleil par rapport au jour précédent et se couche 45 minutes après le soleil pendant la première nuit. Il y a un angle approximativement de cinq degrés entre le plan de son orbite et le plan écliptique pendant son déplacement autour de la Terre. A chaque révolution de la Lune, le Soleil, la Lune et la Terre sont alignés une fois dans un même plan. Cette colinéarité est appelée la "**conjonction**". Pendant la phase de conjonction, la face de la lune vers la Terre devient sombre et invisible. Cette phase est appelée "**Lune sombre**" ou "**Lune noire**" (muhaq; les derniers deux ou trois nuits du mois lunaire). La durée de la Lune sombre n'est pas fixe. Elle peut varier entre vingt-huit et soixante-douze heures. Les calendriers ottomans la déterminaient comme trois jours [72 heures]. Les calendriers scientifiques déterminent et enregistrent mensuellement la phase de conjonction qui est juste la moitié de la durée de la Lune sombre. Comme la Terre tourne autour du soleil, l'intervalle de temps entre deux phases semblables correspond à 29 jours 13 heures. Pendant la phase de conjonction, le soleil et la lune passent le méridien en même temps. La lune ne peut être vue jamais et dans n'importe où avant que huit degrés [approximativement 14 heures] ne soient passés à partir du temps de conjonction, autrement dit, elle est invisible quand l'angle d'**élongation** entre les deux demi-droites qui rejoignent la Terre avec la Lune et la Terre avec le Soleil est moins de huit degrés ou 14 heures. Quand l'angle arrive au 18 degrés au maximum, la Lune sort de la phase sombre et le premier croissant de lune devient visible sur la ligne de l'horizon occidentale dans 45 minutes pendant le coucher du soleil. Cependant, en raison de la **parallaxe lunaire** de 57 minutes, le croissant de lune est invisible lorsqu'il s'approche de 5 degrés de l'horizon. Il est visible, après sa sortie de la phase sombre, dans les pays de la même longitude où le coucher du soleil a eu lieu. A l'heure avancée et pendant la nuit, il est possible d'observer et voir le nouveau croissant de lune après le coucher du soleil dans les endroits situés à l'ouest de ces pays.

Le but de ces calculs n'est pas pour déterminer le temps du début du mois lunaire. C'est pour déterminer la nuit où le premier croissant de lune pourrait être vu. Imam al-Subki aussi a dit le même. On ne doit pas se laisser leurrer par ceux qui détournent son explication à ce sujet. La vision du nouveau croissant de lune deviendrait possible pendant le jour indiqué par les calendriers ou le lendemain mais jamais un jour avant (**Commentaires de Tahtâwî et Shernblâî**).

C'est un acte de prière (ibâda) d'observer la nouvelle lune de Ramadan dans le ciel. Il est évident qu'annoncer préalablement le commencement du Ramadan, c'est le signe de ne pas connaître bien l'Islâm. Quant au premier jour de l'Aïd al-Adha, il est déterminé par la vision de la nouvelle lune du mois de Dhul-hijja. Le neuvième jour d'Arafa du mois de Dhul-hijja arrive pendant le jour déterminé par le calcul astronomique, par le calendrier ou le lendemain. Le hajj (pèlerinage) de ceux qui accomplissent la montée au mont d'Arafat un jour avant de cette date déterminée par ces calculs ne devient pas valide. Aucun de ceux-ci ne peut pas devenir un hadji. Il est wajib (nécessaire) d'observer le nouveau croissant de lune du mois de Ramadan sur la ligne de l'horizon apparent de l'ouest à partir du moment du coucher de soleil du 29<sup>e</sup> jour du mois de Cha'ban.

Quand un loyal musulman, c'est-à-dire un musulman de Ahl al-sunna qui ne commet pas de péchés voit le nouveau croissant de Ramadan l'informe au juge ou au gouverneur. S'ils l'approuvent, le Ramadan commence partout. Et le Ramadan commence dans un

endroit où le juge ou gouverneur n'existent pas mais quand un musulman annonce qu'il a vu le nouveau croissant de lune.

Les témoignages des gens de bid'a ou des pécheurs à ce sujet ne sont pas valables. Il faut que plusieurs musulmans fassent témoignage qu'ils ont vu le nouveau croissant de lune dans le ciel clair. Si le croissant de lune n'est pas vu, le mois de Cha'ban serait estimé trente jours, et le lendemain le jeûne de Ramadan commencerait. **Le Ramadan ne commence pas avec les déterminations enregistrées sur les calendriers ou des calculs astronomiques.**

Il est écrit comme le suivant dans les ouvrages intitulés "**Bahr**", "**Hindiyya**" et "**Kâdi-Khân**": « Si un musulman jeûnait pendant un mois sans connaître le début du mois de Ramadan mais selon le calendrier, il pourrait commencer à jeûner un jour avant, ou au deuxième jour de Ramadan ou juste au début de Ramadan. Dans le premier cas, il aurait commencé à jeûner un jour avant de Ramadan et il aurait fait l'Aïd al-Fitr pendant le dernier jour du Ramadan. Dans le deuxième cas, il n'aurait pas jeûné le premier jour du Ramadan et il aurait jeûné son dernier jour pendant Aïd al-Fitr. Dans tous les deux cas, il aurait jeûné pendant vingt-huit jours du Ramadan et il aurait fallu qu'il accomplisse le rattrapage de la prière de jeûne (qadâ) de deux jours après l'Aïd al-fitr. Dans le troisième cas, il est douteux que le premier et le dernier jour d'un mois entier pendant lesquels il a jeûné tombent le mois de Ramadan. Comme les jeûnes qu'il a accomplis pendant les jours douteux s'ils n'appartiennent au Ramadan ne sont pas valides (sahîh), il doit encore accomplir le rattrapage de la prière de jeûne (qadâ) de deux jours après l'Aïd al-Fitr». De ces lignes, il est évident que ceux qui ont commencé à jeûner pour le Ramadan selon les calendriers préparés avant, mais non selon la vision du nouveau croissant de lune de Ramadan dans le ciel, devraient faire un rattrapage de deux jours de jeûnes après l'Aïd al-fitr. De ce fait, il est évident que ceux qui ont commencé au jeûne de Ramadan selon les calendriers préparés des mois avant mais pas selon la vision du croissant de lune du mois de Ramadan devraient jeûner de nouveau pour deux jours (rattrapage du jeûne de Ramadan) après l'Aïd. Cependant, il y a des croyants qui interrogent la source de ce jugement, s'il y avait lieu d'un rattrapage de jeûne de Ramadan en raison de l'invisibilité du nouveau croissant de lune et pour quel motif il fallait faire un rattrapage de jeûne pour deux jours. Cette contestation n'est pas correcte. Car, il y en a des arguments clairs dans plusieurs ouvrages précieux des savants islamiques. A chaque époque et partout, le mois de Ramadan commençait sur la vision du nouveau croissant de lune. Il n'y avait pas la nécessité de rattrapage de jeûne (qadâ) de deux jours. Mais à présent et dans plusieurs pays, le mois de Ramadan est commencé par le calcul du moment de la naissance (conjonction) du nouveau croissant de lune. Donc, la détermination du début du mois de Ramadan ne devient pas conforme aux préceptes, aux règles de l'Islâm. Dans le but de correction de cette erreur de détermination, on peut argumenter de l'annotation de l'ouvrage intitulé "**Marâq al-falâh**" écrit par Tahtâvî dans lequel il est écrit qu'il fallait faire un rattrapage de jeûne de deux jours à la suite d'Aïd al-Fitr. Il y est écrit aussi qu'il fallait faire un rattrapage de jeûne d'un seul jour après l'Aïd al-Fitr en cas de rompre le jeûne sur la vision la nouvelle lune du mois de shawwal et si la vision du croissant de lune du mois de Cha'ban est réalisée. En outre, il est écrit aussi dans les ouvrages intitulés "**Hindiyya**" et "**Qâdi-Khan**" qu'il fallait faire le rattrapage de jeûne de deux jours en cas de jeûner sans la vision le nouveau croissant du mois de Cha'ban.



**Ibn Âbidîn** "rahima-hullahu ta'âlâ" écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé **"Radd al-mukhtâr"** : «C'est un devoir communautaire (wajib kifaya) pour tous les musulmans pubères d'observer le nouveau croissant du mois de Ramadan dans le ciel. Il est wajib aussi de l'informer le qâdî (le juge). Et sur l'attestation et proclamation du juge, le jeûne de Ramadan devient une obligation (fard) pour tous les musulmans. Le témoignage d'un loyal musulman, c'est-à-dire d'un musulman de Ahl al-sunna qui ne commet pas de péchés qui a vu le nouveau croissant de Ramadan dans le ciel nuageux est valable. S'il n'y a pas de nuages, il faut que quelques musulmans rapportent qu'ils ont vu le nouveau croissant de lune dans le ciel claire. Et le Ramadan commence dans un endroit où le juge ou gouverneur n'existent pas mais quand un loyal musulman fait témoignage qu'il a vu le nouveau croissant de lune. **Il n'est pas permis de commencer au Ramadan selon le calendrier ou le calcul. Même s'ils soient corrects, il ne faut pas prendre en considération la détermination des calculs astronomiques pour commencer au jeûne de Ramadan.** Car, le jeûne de Ramadan ne commence pas sur la détermination indiquée préalablement de jour où la nouvelle lune naît. Imam al-Subki "rahima-hullahu ta'âlâ", l'un des savants Chafîite, dit : «Si quelqu'un disait qu'il avait vue la nouvelle lune à la trentième nuit du mois de Cha'bân, mais si le calcul astronomique indiquait que la nouvelle lune naît une nuit après, le calcul est valable ici. Car, la détermination faite par le calcul scientifique est définitive. Il n'est pas possible qu'elle soit visible avant sa naissance ». [Le début du Ramadan par la vision du premier croissant de lune peut être produit un jour après celui de calcul, mais il ne se produit jamais une nuit avant]. Chams al-aimmah Halwânî "rahima-hullahu ta'âlâ" écrit : « Le début du mois de Ramadan arrive selon la vision du nouveau croissant de lune. Il ne commence pas par sa naissance (sa conjonction). Comme le calcul détermine la nuit où sa naissance se produise, le début du Ramadan ne peut pas être observé par le calcul. **Quand le Ramadan commence dans un endroit sur le témoignage de deux loyaux musulmans et sur l'attestation du juge, il faudrait commencer au jeûne de Ramadan dans tous les côtés du monde. Les déterminations de temps de hajj et de Aïd al-Adha (fête de sacrifice) ne sont pas pareilles, parce qu'elles sont locales.**

### **3. UNE NOTICE SUR LE CROISSANT LUNAIRE PAR USNO (US NAVAL OBSERVATORY) SUR SON SITE WEB**

USNO est une organisation prestigieuse avec ses activités scientifiques aux États-Unis. Sa tâche principale se base sur fournir des informations sur le positionnement, localisation, temporisation et la navigation aux Forces navales et au Ministère de la Défense étatsunisiens. Elle fournit aussi des données temporelles aux systèmes satellites GPS exploités par l'Armée de l'air étatsunisienne. En outre, elle s'occupe à la fois des observations et évaluations dans le domaine spatial.

Un lien sur USNO est: [https://en.wikipedia.org/wiki/United\\_States\\_Naval\\_Observatory](https://en.wikipedia.org/wiki/United_States_Naval_Observatory)

Le texte original (en anglais) sur l'explication d'observation de croissant de lune dans le site Web d'USNO existe à la fin de cette présentation. (Voir le site web d'Usno :

<http://aa.usno.navy.mil/faq/docs/crescent.php> (2016-05-25 22:52)

La première phrase des explications sur la lunaison, la nouvelle lune et son observation est comme le suivant: « Bien que la date, l'heure de chaque nouvelle Lune puisse être calculées et déterminées d'une manière scientifique et astronomique, **la visibilité du nouveau croissant de lune** dépend de plusieurs facteurs et **elle ne peut pas être déterminée certainement et définitivement par les calculs** ».

#### 4. CALENDRIER HEBRAÏQUE

Bukhârî rapporte d'Ibn Abbâs cet hadith sharîf suivant sur l'hégire : « Quand Rasûlullah a honoré la Médine a vu que les Juifs jeûnaient. Il a demandé pourquoi ils jeûnaient et il a reçu la réponse que c'était un jour vertueux, c'était le jour où ils s'étaient sauvés de l'ennemi (pharaon) des Banî Israël et que Hadrat Mussa "alaihissalâm" jeûnait à ce jour-là pour l'expression de gratitude. Alors, Rasûlullah "sallallahu alaihi wa sallam" a jeûné et recommandé à ses Compagnons de jeûner en disant qu'ils étaient plus proches à Mûsâ qu'eux. Al Bîrûnî rapporte que ce jour-là mentionné ci-dessus était le dixième jour du mois Tishrei du calendrier hébraïque.

C'est-à-dire que les Juifs aussi déterminent toujours les débuts des mois de leur calendrier Lunaire selon la vision et le témoignage et ils célèbrent leurs jours religieux et leurs prières selon ces déterminations. Ils enregistrent et publient les observations faites, les noms des observateurs, les dates et locations des observations. Ce calendrier est appelé "Calendrier hébraïque". Il y a de renseignements détaillé sur le lien ci-dessous :

([https://tr.wikipedia.org/wiki/%C4%B0brani\\_takvimi](https://tr.wikipedia.org/wiki/%C4%B0brani_takvimi))

Par exemple, le nouveau croissant de lune du deuxième mois biblique est observé le 7 Mai 2016 dans les endroits cités ci-dessous et par les personnes dont les noms sont écrits juste à côté, conséquemment le 8 mai est déterminé comme début du mois. Ce jour-là tombe le mois de Cha'ban déterminé par la vision lunaire du calendrier lunaire hégirien que nous utilisons. En conséquence, comme chaque mois commence par la vision lunaire, il coïncide le début du mois de notre calendrier lunaire hégirien. Le lien ci-dessous indique qu'ils publient la carte de visibilité lunaire des débuts des mois avant l'observation.

<http://renewedmoon.com/> (2016-05-26 00:20)

**Bali, Indonesia** [AhmadAdji (6:24pm/UCT+8)]

**PoriyaIlit, Israel** [RebeccaBiderman (7:47pm/UCT+2)]

**Jerusalem, Israel** [Devorah Gordon (7:49pm/UCT+2)]

Le nouveau croissant du premier mois biblique (il tombe le mois Rajab) est observé dans les endroits cités ci-dessous et par les personnes dont les noms sont écrits juste à côté, conséquemment le 9 Avril est déterminé comme début de leur mois.

<http://renewedmoon.com/archived-reports/archive.htm?d=2016-2017-01>

(2016-05-26 00:23)

**Darwin & Perth, Australia** [ShabbirAhmed (approx. 6:45pm/UCT+9:30)]

**Colombo, Sri Lanka** [Nimal Road Mosque (approx. 6:19pm/UCT+5:30)]

**Göteborg, Sweden** [MiltonAbili (21:15)]

#### 5. OBSERVATION DU PREMIER CROISSANT DE LUNE SUR LE MOIS DE RAJAB-1437

Notre comité de calendrier a réalisé de temps en temps des observations du nouveau croissant de lune et il a enregistré sur la vidéo les moments de la visibilité du croissant de lune. Par exemple, pour l'observation du croissant lunaire de mois de Rajab 1437 hégirien, il a réalisé des observations pendant le soir du 7 avril, mais contrairement aux indications de détermination des calendriers en Turquie, il n'a pas été possible de voir le nouveau croissant du mois dans n'importe quel côté du monde y compris la Turquie. Le nouveau croissant est vu et enregistré pendant l'observation du soir de vendredi 8 avril au 9 avril. Donc, selon la vision, le mois de Rajab 1437 hégirien commençait le 9 avril 2016 tout au

contraire des calendriers qui le déterminaient pour le 8 avril 2016. Il est possible de visionner l'enregistrement et photos numériques de cette observation sur le lien ci-dessous.

<http://www.turktakvim.com/index.php?link=html/rasadlar/rasadlar.html>

## **6. CONCLUSION**

Il est démontré ci-dessus par des preuves scientifiques et religieuses qu'il fallait déterminer les premiers jours des mois lunaires par la vision à l'œil nu.

Il est évident par les bases scripturaires explicites (Nass) que la vision du croissant lunaire est nécessaire pour la détermination des premiers jours du mois de Ramadan et de l'Aïd. L'ijtihad n'est pas possible en ce qui concerne les Nass.

Comme il est cité sur le site web de l'USNO, le phase de la vision du nouveau croissant de Lune qui est nécessaire pour la détermination de début de tous les mois lunaires ne pourrait pas être calculée ni déterminée d'une autre façon.

Comme la détermination des débuts des mois lunaires hégiriens est basée sur la vision à l'œil nu du nouveau croissant de lune, il est indispensable de considérer les jours déterminés par l'observation de la vision et non pas les jours indiqués sur les calendriers préparés selon les calculs et computations de la conjonction ou de la naissance de la nouvelle Lune.

En somme, le début des mois doit être déterminé par l'observation de la vision lunaire, pas par le calcul.

En outre, les applications mises en pratique à ce sujet dans les contrées musulmanes depuis 'Asr al-saada ont été rapportées avec ses arguments traditionnelles et scientifiques fiables.

**BÜLENT GENÇER**

**CALENDRIER TURKIYE  
PRESIDENT DU DIRECTORAT  
DE DÉTERMINATION DES HORAIRES**

**Phone:** +90 212 454 2388

**E-mail:** [info@turktakvim.com](mailto:info@turktakvim.com)

**Web:** [www.turktakvim.com](http://www.turktakvim.com)

## CRESCENT MOON VISIBILITY

Although the **date and time of each New Moon** can be computed exactly, the visibility of the lunar crescent as a function of the Moon's "age"—the time counted from **New Moon**—depends upon many factors and cannot be predicted with certainty. During the first two days after New Moon, the young crescent Moon appears very low in the western sky after sunset, must be viewed through bright twilight, and sets shortly after sunset. The sighting of the lunar crescent within one day of New Moon is usually difficult. The crescent at this time is quite thin, has a low surface brightness, and can easily be lost in the twilight. Generally, the lunar crescent will become visible to suitably-located, experienced observers with good sky conditions about one day after New Moon. However, the time that the crescent actually becomes visible varies quite a bit from one month to another. Naked-eye sightings as early as 15.5 hours after New Moon have been reliably reported while observers with telescopes have made reliable reports as early as 12.1 hours after New Moon. Because these observations are exceptional, crescent sightings this early in the lunar month should not be expected as the norm.

The visibility of the young lunar crescent depends on sky conditions and the location, experience, and preparation of the observer. Generally, low-latitude and high-altitude observers who know exactly where and when to look will be favored. For observers at mid-northern latitudes, months near the spring equinox are also favored, because the ecliptic makes a relatively steep angle to the western horizon during these months. The steep angle means the Moon's altitude will be greater just after sunset.

Ignoring local conditions for the moment and visualizing the problem from outside the Earth's atmosphere, the size and brightness of the lunar crescent depend on only one astronomical quantity: the *elongation* of the Moon from the Sun, which is the apparent angular distance between their centers. For this reason, the elongation has also been called the *arc of light*. If the value of the elongation at any instant is known, the width of the crescent can be computed.

The elongation as a function of the Moon's age depends on several factors:

1. **The Moon's elongation at New Moon.** The elongation of the Moon at New Moon is not necessarily 0. The Moon's center may pass directly in front of the Sun at New Moon (when a solar eclipse will occur) or it may be as much as five degrees to the north or south of the Sun. That is, the Moon can *start* the month with an elongation ranging from zero to five degrees. A minor complicating factor involves the definition of New Moon in the almanacs. Astronomical New Moon is defined to occur when the Sun and Moon have the same geocentric ecliptic longitude, which may not occur precisely when the Sun and Moon are closest together in the sky.
2. **The speed of the Moon in its orbit.** The Moon's orbit is elliptical, and its speed is greatest when it is near perigee (closest to the Earth), least near apogee (furthest from the Earth). The change in speed is caused by conservation of angular momentum; the same principle causes a spinning ice skater to speed up when she pulls her arms inward. If perigee occurs near New Moon, the Moon will appear to be moving away from the Sun in the sky at a greater than average rate.
3. **The distance of the Moon:** Because of its elliptical orbit, the distance of the Moon varies. Even if the Moon moved with a constant speed, its angular motion as viewed from the Earth would be greater when the Moon is near perigee. Similarly, a nearby automobile appears to be moving quicker than a more distant one, even if they are actually moving at the same speed.
4. **The observer's location (parallax).** If the observer is located in the tropics such that the one-day-old-Moon is observed just before it sets, its elongation as seen by the observer will be about a degree less than that seen by a fictitious observer at the center of the Earth, which is the position used for most almanac calculations. Similarly, if you look at a foreground object with one eye closed and then close that eye and open the other, the object makes an apparent jump against the background. The change in the observed elongation is less for observers at middle or high latitudes; however, other geometric factors are less favorable for these observers.

Factors (2) and (3) are linked by Kepler's second law, which predicts that the angular speed of the Moon as seen from the Earth will vary by about 22%. The combined effect of the first three factors gives geocentric elongation of the Moon from the Sun at an age of one day can vary between about 10 and 15 degrees. The last factor can subtract about a degree for an observer at the equator.

This large range of possible elongations in the one-day-old Moon is critical. At this time the width of the crescent is increasing with the square of the elongation, and the surface brightness of the crescent is also rapidly increasing. The apparent area of the crescent also increases inversely with the square of the distance to the Moon. Some of the earliest reliable sightings of the crescent occur near elongations of around 10 degrees. Simply specifying the age or elongation of the Moon cannot tell the whole story. But the elongation is a more reliable parameter to use as a *starting point* in assessing the lunar crescent visibility at any given date and time.

The prediction of the first sighting of the early crescent Moon is an interesting problem because it simultaneously involves a number of highly non-linear effects. Stated in less technical language, many things are changing very rapidly. Effects to be considered are the geometry of the Sun, Moon, and natural horizon; the width and surface brightness of the crescent; the absorption of moonlight and the scattering of sunlight in the Earth's atmosphere; and the physiology of human vision. This problem has a rich literature. Some modern astronomical references are:

- Caldwell, J.A.R. & Laney, C.D. 2001, "First Visibility of the Lunar Crescent", *African Skies*, No. 5, pp. 15–23
- Doggett, L. E. & Schaefer, B. E. 1994, "[Lunar Crescent Visibility](#)," *Icarus*, Vol. 107, pp. 388–403.
- Fatoohi, L.J., Stephenson, F.R., & Al-Dargazelli, S.S. 1998, "[The Danjon Limit of First Visibility of the Lunar Crescent](#)," *The Observatory*, Vol. 118, pp. 65–72
- Fatoohi, L.J., Stephenson, F.R., & Al-Dargazelli, S.S. 1999, "[The Babylonian First Visibility of the Lunar Crescent: Data and Criterion](#)," *Journal for the History of Astronomy*, Vol. 30, pp. 51–72
- Ilyas, M. 1994, "[Lunar Crescent Visibility Criterion and Islamic Calendar](#)," *Quarterly Journal of the Royal Astronomical Society*, Vol. 35, pp. 425–461
- Pepin, M. B. 1996, "In Quest of the Youngest Moon", *Sky & Telescope*, December 1996, pp. 104–106
- Schaefer, B. E. 1988, "[Visibility of the Lunar Crescent](#)," *Quarterly Journal of the Royal Astronomical Society*, Vol. 29, pp. 511–523
- Schaefer, B. E., Ahmad, I. A., & Doggett, L. E. 1993, "[Records for Young Moon Sightings](#)," *Quarterly Journal of the Royal Astronomical Society*, Vol. 34, pp. 53–56

[Her Majesty's Nautical Almanac Office](#) computes and distributes predictions of [lunar crescent visibility](#). The *[Astronomical Calendar](#)* by Guy Ottewell includes good diagrams of the positions of young and old Moons during the year (drawn for the eastern U.S.) and an explanation of the factors affecting their visibility.

Related information on these web pages includes:

- [Phases of the Moon and Percent of the Moon Illuminated](#) (definitions) in **FAQ**
- [Dates of Primary Phases of the Moon](#) in **Data Services**
- [Fraction of the Moon Illuminated](#) in **Data Services**
- [What the Moon Looks Like Today](#) in **Data Services**
- [Complete Sun and Moon Data for One Day](#) in **Data Services**
- [Sun or Moon Rise/Set Table for One Year](#) in **Data Services**
- [The Islamic Calendar](#) in **FAQ**